



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 6 AVRIL 2018**

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-huit et le six avril à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué par M. David LISNARD, Président, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Communautaire en la Mairie annexe de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage.

M. LISNARD.- Mesdames, Messieurs, vous êtes très heureux de vous retrouver, je le constate et l'entends. C'est réciproque. Je vous demande de rejoindre vos rangs, comme on dit. Merci à vous d'être là. En ayant une approche un peu impressionniste - l'impressionnisme peut faire de beaux tableaux - de la salle, je constate que votre présence est précieuse, car je suppose qu'elle nous permet d'avoir un quorum qui est juste atteint.

Nous allons le vérifier tout de suite. Je ne peux pas faire plus de remplissage, donc j'attends la liste. Elle est là, je vais procéder à l'appel nominal et je déclare, bien sûr, la séance ouverte.

Etaient présents :

M. LISNARD
M. GALY
M. Sébastien LEROY
M. PIGRENET
M. BOTELLA
M. RAMY
M. GARRIS
M. ALENDA
Mme DI BARI
M. CARRETERO
Mme BARASCUD
M. PASERO
M. LAFARGUE

Mme ROBORY-DEVAYE
Mme LEQUILLIEC
M. LOPINTO
Mme DUHALDE-GUIGNARD
M. DESENS
M. TOULET
M. BROCHAND
Mme ATTUEL
Mme REPETTO-LEMAITRE
M. FRIZZI
M. MELLAC
M. CHIAPPINI
Mme VAILLANT

Mme ARINI
M. JARDRY
M. CIMA
Mme BRUNETEAUX
M. CHIKLI
M. DE PARIENTE
Mme POURREYRON
Mme DEWAVRIN
Mme SIGUIER
Mme DORTEN

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à M. Bernard ALENDA.
Mme Danièle DESENS qui avait donné pouvoir à M. Jean-Valéry DESENS.
Mme Florence ROMIUM qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
M. Marc FARINELLI qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.
M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à Mme Muriel BARASCUD.
M. Henri LEROY qui avait donné pouvoir à M. Sébastien LEROY.
Mme Arlette VILLANI qui avait donné pouvoir à M. Jean PASERO.
Mme Marie TARDIEU qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.
Mme Marie-Claudine PELLISSIER qui avait donné pouvoir à Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Pascale VAILLANT.
Mme Emmanuelle CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. Georges BOTELLA.
Mme Odile GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Claire-Anne REIX qui avait donné pouvoir à M. Frank CHIKLI.

Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
 M. Christophe FIORENTINO qui avait donné pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX.
 Mme Julie BENICHOU qui avait donné pouvoir à Mme Charlotte SIGUIER.
 M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme Noémie DEWAVRIN.
 Mme Annick LACOUR qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
 M. Olivier VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD.

Etaient absents :

M. RAVASCO
 M. GARCIA ABIA
 M. Henri CERAN
 M. GROSJEAN

M. LISNARD.- Je remercie tous ceux qui ont des obligations professionnelles d'arriver à se libérer, évidemment.

Le quorum est réuni et nous pouvons valablement délibérer.

M. DESENS.- Juste pour dédouaner M. VASSEROT, qui m'avait donné son pouvoir, je me suis retrouvé avec deux pouvoirs, dont celui de ma mère et je ne l'avais pas prévu. J'ai choisi celui de ma mère.

M. LISNARD.- On peut l'attribuer à quelqu'un d'autre, je pense.

M. DESENS.- Je pense qu'il appréciera.

M. LISNARD.- Je veux bien être titulaire du pouvoir d'Olivier VASSEROT, excellente idée, merci. Il a voté le budget de la Ville de Cannes, donc je me sens capable de le représenter. J'en serais honoré.

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 4 du 20 juillet 2017 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Les liste des décisions communautaires et des marchés publics ont été transmises. Je vous épargne la citation des articles et je salue l'arrivée de Mme DORTEN qui est donc présente.

Cela doit être à cause des personnels d'Air France... (*Rires*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Je propose Charlotte SIGUIER.

Mme DORTEN.- Si vous pouviez éviter de faire toujours allusion à Air France. Je ne fais pas allusion à vos marathons !

M. LISNARD.- Madame DORTEN, un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Je me réjouis que vous soyez présente aujourd'hui pour animer cette séance et je vous en sais gré, reprenez vos esprits, asseyez-vous, demandez la parole quand vous la souhaitez et vous ferez preuve de civisme et respect de vos collègues.

Nous pouvons commencer. Vous aurez à la prochaine séance deux procès-verbaux pour le prix d'un, puisque comme la séance sur le Débat d'Orientations Budgétaires est très récente, les services nous proposeront deux PV lors de la prochaine séance.

1.- Compétences optionnelles de la C.A.C.P.L. - Définition de nouvelles voiries d'intérêt communautaire au titre des travaux du BHNS

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La première délibération de l'ordre du jour concerne la définition de nouvelles voiries d'intérêt communautaire au titre des travaux du BHNS. Nous reviendrons sur cette question avec Richard GALY dans les délibérations qui seront portées à son rapport.

L'idée est, lorsque l'on conçoit une opération d'aménagement autour du Bus à Haut Niveau de Service qui permet d'améliorer ce grand service public de transport en commun et également d'embellir l'espace public, le rendre plus attractif avec la réalisation d'espaces de qualité et de parkings supplémentaires comme nous les développons dans nos communes - car nous sommes un bassin de vie où nous pensons aussi aux automobilistes -, de pouvoir travailler de façon globale.

La circulation, par définition, est un système d'interactions. Dès que vous proposez des modifications sur une rue, il y a une interaction avec l'environnement immédiat.

Il s'agit donc d'intégrer les voiries directement liées à l'axe principal définissant le BHNS, les voiries nécessaires à la mise en place de ce service, dans la globalisation des opérations de maîtrise d'ouvrage d'une part et, d'autre part, d'avoir une répartition juste et saine entre l'agglomération, qui doit assumer ce qui relève du BHNS, d'un service de qualité et d'un aménagement de qualité accompagnant la mise en œuvre de ce service et ce qui relève des communes lorsqu'il y a des demandes « exceptionnelles » qui correspondent à des projets d'aménagement et une identité communale.

Nous l'avons vu récemment à Mandelieu, avec des matériaux qui correspondaient à une vision très qualitative de l'espace public et qui n'étaient pas dans les critères standard des aménagements BHNS.

Ce type de délibération vise à rendre extrêmement cohérents les tracés du BHNS et les opérations de travaux qui accompagnent ces réalisations.

Y a-t-il des questions sur cette première délibération ? *(Pas de questions)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

2.- Budget principal - Approbation du Budget primitif 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Revenons vite dans le vif du sujet avec l'examen de nos budgets primitifs, Budget principal et Budgets annexes, en sachant que les six délibérations dont nous entamons l'examen avec cette délibération n° 2 ont, bien sûr, un caractère essentiel, car le budget est plus qu'un simple document comptable, c'est le document qui permet d'engager la réalisation des opérations, la collecte des recettes par l'impôt et les autres moyens de financement du service public, ainsi que l'engagement des crédits de paiement pour concrétiser des opérations qui visent à dynamiser notre territoire, le rendre plus agréable à vivre, dans une approche communautaire - puisque c'est bien de cela dont il s'agit au sein de la Communauté d'agglomération.

Nos principes fondateurs sont bien sûr respectés, avec toutes les valeurs qui accompagnent la constitution de cette intercommunalité, avec la défense des contribuables et de leur pouvoir d'achat - puisque pas de fiscalité nouvelle, pas d'augmentation de la fiscalité. Nous ne le répèterons jamais assez, ce n'est pas le cas de toutes les structures intercommunales, évidemment, en France.

Une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement, avec le lancement d'un plan d'économies - j'y reviendrai.

La poursuite d'investissements ambitieux, ce qui nous a fait résumer, dans la séance d'orientations budgétaires, notre projet budgétaire comme étant d'une ambition prudente ou d'une prudence ambitieuse. Prudence, car nous maîtrisons les dépenses, engageons un nouveau plan d'économies, car nous y sommes contraints. Ambition, car l'on doit développer un bassin de vie locale et mondiale à la fois qui doit progresser sur ses fonctions communes telles que les transports, le savoir, la connaissance, le développement économique, tout ce qui nous motive dans la réunion de nos communes.

Je vous propose une présentation à travers un rapide PowerPoint et vous verrez que nous avons essayé de faire quelque chose de précis, de très synthétique et rapide, mais respectueux et dans une transparence démocratique.

Pourquoi rapide ? Parce que notre débat d'orientations budgétaires est extrêmement récent, que nous sommes revenus dans le détail sur les grandes ventilations financières qui accompagneront l'exercice 2018 de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et que je ne voulais pas vous faire une répétition de tout ce que l'on a à regarder en détail sur le plan financier. Nous allons plus évoquer aujourd'hui les projets qui sont rendus possibles grâce à cette exécution budgétaire.

Pour résumer, il y a un contexte dans lequel nous nous inscrivons : une reprise mondiale forte, une reprise en France réelle, mais inférieure à la zone euro, ce qui nous sort un peu de la propagande ambiante. Il y a une reprise, tant mieux, il faut s'en réjouir, mais en taux de croissance, c'est inférieur à la zone euro et en taux de chômage, là en revanche, nous sommes supérieurs à nos principaux partenaires.

Une France qui verra sa dette publique augmenter.

Des dispositions gouvernementales qui ne vont pas dans le sens d'un oxygène financier pour les collectivités, et je parle par euphémisme.

Une fausse contractualisation qui, en fait, vise à faire reporter 13 G€ supplémentaires d'effort public sur les collectivités, une fois de plus - après les 22 G€ que nous devons subir depuis l'été 2014. Cela permettra à l'État de dire : « Nous faisons des efforts », mais l'État augmente ses dépenses en 2018. Les collectivités, elles, les maîtrisent strictement.

Et puis, des dispositions fiscales qui sont décidées au plan national, avec certains cadeaux accordés, mais payés par les collectivités, nous l'avons longuement vu la dernière fois.

Nous avons parfois une longue vue, mais il faut parfois regarder au microscope les comptes de l'État. Je ne reviens pas dessus plus que cela aujourd'hui.

Également dans les paramètres dont nous devons tenir compte, il y a les résultats de l'exercice précédent, avec une année 2017 qui a été une année de bouleversement budgétaire radical, puisqu'il y a eu le transfert du service de la collecte des ordures ménagères, avec un transfert parallèle de la fiscalité sur la TEOM ; un transfert de la gestion des eaux usées et pluviales, en complément de la GEMAPI, donc des compétences nouvelles. Cela fait d'ailleurs que l'on ne peut pas comparer les exercices budgétaires. On l'a vu aussi lors de la séance d'orientations budgétaires, on ne compare pas du tout les mêmes volumes, les mêmes compétences, les mêmes réalités d'actions de notre établissement public intercommunal. Il est très difficile d'avoir des éléments de comparaison, mais on a essayé de le faire sur certains points qui peuvent vous permettre d'avoir un tableau de bord de notre gestion, y compris sur la technique comptable d'ailleurs.

Des reports favorables en 2017, puisque si je raisonne en consolidé - je vais venir au Budget principal -, nous avons 11 812 830,63 € d'excédents budgétaires en 2017 au sein de notre intercommunalité, avec une ventilation telle qu'elle apparaît à l'écran : 6 656 611,14 € d'excédents au Budget principal ; 1 681 456,01 € d'excédents au Budget annexe des Transports et du BHNS ; 3 412 364,14 € d'excédents au Budget annexe Assainissement ; 62 399,34 € d'excédents au petit Budget annexe de la Pépinière d'entreprises.

Voilà pour ces éléments que nous devons intégrer dans l'équation financière pour 2018, tel que nous l'avons évoqué longuement lors du Débat d'Orientations Budgétaires il y a à peine quelques semaines.

Cela nous permet de définir un budget 2018 d'une ambition prudente, ou d'une prudence ambitieuse, avec trois objectifs fondamentaux que j'ai déjà évoqués tout à l'heure :

- La défense des contribuables. C'est un élément fondamental.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement au service du public. Ce que l'on recherche, c'est la performance publique en permanence, le respect des usagers - ceux qui bénéficient du service - et des contribuables - ceux qui financent le service et qui sont souvent les mêmes. Ce n'est pas une injonction contradictoire, mais une des noblesses de notre mission que de devoir concilier ces deux exigences : être performants au service de l'utilisateur qui attend un service et être performant et rigoureux en protection des contribuables.
- La poursuite d'investissements ambitieux pour développer notre territoire, en faire un territoire prospère, dynamique, tonique, en compétition locale et mondiale, toujours plus agréable à vivre, mieux respectueux de son environnement et attractif pour les entreprises, les commerçants. Un territoire où il fait bon vivre, notamment pour les classes moyennes, sur lesquelles nous concentrons l'essentiel de nos efforts et de nos préoccupations positives.

Cette ambition prudente se retrouve dans les grands éléments budgétaires dont vous avez pris connaissance avec acuité dans les très bons documents transmis par l'administration de l'intercommunalité, que je salue - M. le Directeur Général des Services. Le montant consolidé, c'est-à-dire tous les budgets réunis, est de 247 821 667,37 €. Nous voyons une montée en puissance de l'intercommunalité. Quand cette intercommunalité monte budgétairement, nous avons des vases communicants avec les communes, puisque l'on respecte les contribuables et que l'on n'ajoute pas de la dépense à de la dépense. Nous transférons de la dépense et optimisons de la dépense.

C'est un point essentiel de notre philosophie qui a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes, ce qui est assez rare pour être souligné, lorsque l'on se compare avec nombre d'intercommunalités.

Un budget principal dont le montant atteindra 158 305 213,94 €, donc bien supérieur au seuil - de mémoire - de 60 M€ de la contractualisation avec l'État et pourtant, nous ne sommes pas concernés par cette contractualisation, car cette dernière porte sur le montant du Budget principal en n-1. En vertu de ce que j'ai évoqué précédemment sur l'évolution de notre périmètre, nous ne sommes pas concernés par cette fausse contractualisation imposée par une des deux parties qui en fait un contrat léonin, donc réputé nul.

Le Budget annexe des Transports et du BHNS qui atteint 60 458 305,44 €.

Le Budget annexe de l'Assainissement est porté à 28 312 647,99 €.

Le Budget annexe de la Pépinière d'entreprises est porté à 745 500 €.

Vous avez, à travers ce graphique, la ventilation entre les différents budgets de notre équation financière qui nous permet d'affirmer, entre guillemets, mais avec sincérité, qu'il s'agit d'une gestion saine et prudente. Je parlais de sincérité, il s'agit d'un terme comptable et nous respectons, bien sûr, les principes de sincérité budgétaire, il suffit de regarder nos taux d'exécution.

Dans les éléments à prendre en compte pour appréhender précisément le Budget principal 2018, il y a une diminution des recettes de fonctionnement de 1 M€, alors que notre périmètre augmente. Il y a les paroles et puis il y a les actes. La parole publique gouvernementale est de dire que l'on ne touche plus aux enveloppes budgétaires qui appartiennent aux communes et dans lesquelles les pouvoirs publics nationaux ont pioché allègrement depuis 4 ans - je le disais, autour de 22 G€ dans les finances des collectivités et notamment du bloc communal. Dans les actes, ce que l'on constate, c'est que l'on veut nous enlever encore 900 000 € de DGF à l'intercommunalité - et l'on ne vous l'augmente pas dans les communes, on l'enlève aussi.

La compensation fiscale, c'est l'État qui nous dit : « Je prends des dispositions pour exonérer telle ou telle catégorie de population et je vous compense. » En fait, ils ne compensent pas. Nous perdons 1 700 000 € en 2018 de compensation fiscale. La perte liée aux contributions de l'État est de 2 600 000 € pour cette année. Vous voyez la différence entre le discours et la réalité. Cette perte de recettes se retrouve ici et comme nous pratiquons la sobriété fiscale, nous ne voulons pas transférer ces charges sur les contribuables que nous défendons, il y a donc une diminution des recettes de fonctionnement qu'il nous faut intégrer et digérer.

Je vous dis simplement que sur notre seule intercommunalité, depuis l'été 2014, depuis que l'État, au gré de ses majorités et des gouvernements, a engagé cette démarche de prélèvements supplémentaires dans nos finances, ce sont 15 700 000 € qui ont été prélevés en plus, en cumulé, dans les finances de la seule Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Il faut bien avoir cela à l'esprit.

Face à cela, nous engageons un nouveau plan d'économies que l'on a évoqué la dernière fois sur tous les budgets. Sur le Budget principal, nous allons, grâce à nos négociations de marchés et de contrats, avec une amélioration et une modernisation du processus technique et administratif de traitement des ordures ménagères, baisser de 1 M€ le coût du traitement des ordures ménagères, pour un service qui s'améliore. Cela nous permettra d'être à 3 M€ d'économies depuis 3 ans. Nous engageons un plan de baisse des charges générales de 13,2 % par rapport au budget précédent. En compte administratif, ce qui est plus honnête, nous serons à plus de 3 % de baisse des charges générales. Nous avons donc engagé, mes chers collègues, un plan sévère d'économies au sein de notre intercommunalité, comme nous le faisons tous au sein de nos communes.

Nous renégocions le marché de l'électricité et l'on compte une baisse de 12 %. Sur l'entretien des locaux, le marché des photocopieurs, etc., nous avons évoqué la dernière fois l'ensemble de ces économies.

Cela nous permet de dégager des capacités d'autofinancement et d'arriver à une baisse des dépenses de fonctionnement global de 1,7 %. C'est très fort, parce que si vous ajoutez à cela l'inflation, nous sommes quasiment à 3 % de baisse des dépenses de fonctionnement. C'est très rare et je le dis, mes collègues le savent. Il y a une rigueur au sein de notre établissement public. Cela nous permet d'avoir une ambition durable, saine en matière d'investissements, avec aussi du recours à l'emprunt. Je le confirme, dans nos hypothèses sur nos cinq, six prochaines années, nous serons toujours en-dessous de 8 % des durées de remboursement de la dette au sein de l'intercommunalité. C'est pour cela que j'ai fait retirer les 25 M€ d'investissements prévisionnels, pour respecter un ratio sain d'endettement, très solide par ailleurs. Cela nous permet de ne pas créer de fiscalité additionnelle et de respecter nos engagements.

Je me suis permis d'ajouter que la Chambre Régionale des Comptes - donc l'émanation locale de la Cour des Comptes - a examiné les comptes de la Commune de Cannes et, de façon annexe, les relations avec l'intercommunalité. Elle souligne la vertu de notre gestion, le désendettement qui est mené, la sobriété fiscale et écrit en page 11 de son rapport public : « *A la différence de nombreuses autres intercommunalités, l'Agglomération Cannes Lérins ne prélève pas de fiscalité additionnelle* » et d'ailleurs, dans tous les domaines. Cette phrase, vous pouvez l'écrire sur les frontons de vos mairies et de vos bureaux - pour ceux qui ont des bureaux, donc à Cannes !

Grâce à cette économie et cette gestion, la capacité d'autofinancement est de presque 11 M€. Tel que vous le constatez, cette maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement, ce plan d'économies, nous permettent d'avoir un service rendu performant, durable et de préserver les générations futures, ce qui nous paraît indispensable.

Sur le Budget annexe des Transports et du BHNS, nous aurons une augmentation des recettes de fonctionnement, tout simplement parce que l'on augmente le service. Nous avons vu la dernière fois, M. le Vice-président aux Transports, que nous optimisons le service, puisque la productivité du service augmente. Nous faisons 700 000 € de gains de productivité, c'est-à-dire que le coût unitaire du kilomètre diminue. Nous augmentons la réalité du service public qui fonctionne très bien.

Pourquoi est-il en croissance ? Parce que nous avons de beaux équipements, parce que les lignes sont plus cohérentes, parce que nous faisons de beaux aménagements dans les communes - j'y reviendrai tout à l'heure -, parce que nous avons des bus sécurisés, des patrouilles de police dans les bus, que les nouveaux bus sont équipés de cinq caméras, de micros et boutons alarmes qui peuvent être connectés à nos instruments de type Smartphone. C'est un service public moderne, sécurisé, agréable et performant. Ce n'est jamais parfait, il y a toujours des problèmes et il y en aura toujours, mais nous avons un service de bon niveau et en pleine amélioration.

Les recettes en bénéficient donc et les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite que les recettes, ce qui est extrêmement sain, puisque nous sommes à + 0,02 % de dépenses de fonctionnement avec + 4 500 000 kilomètres. Nous avons 7 % de kilomètres produits en plus. C'est un indicateur de la montée en puissance de ce service tel qu'il a été conçu il y a quelques années et tel que l'ont voulu nos prédécesseurs. Je salue en particulier Bernard BROCHAND parce que cela a vraiment été une approche visionnaire qui a permis aux Communes de Mandelieu-La Napoule et de Cannes de se regrouper et se réunir. Il faut le souligner.

La capacité d'autofinancement sur le BHNS est de 5 948 335,01 € en prévisionnel 2018, ce qui est là aussi un beau ratio.

Le besoin d'investissement est très important. C'est un service qui est très consommateur d'investissements : 25 716 238 € d'investissements programmés. C'est beaucoup, mais là aussi, comparons-nous à d'autres systèmes qui sont mis en place ailleurs et vous verrez que l'on aurait pu ajouter au moins un 0. Je pense à un système de tram, par exemple.

Nous avons une ambition d'investissements, ce sont des chiffres importants. C'est notre vocation que de préparer l'avenir et d'améliorer, par des projets structurants, notre territoire, mais c'est une ambition contenue et raisonnable.

Le Budget annexe Assainissement 2018 : 19 818 212,14 € en fonctionnement. Ce sont 5 427 548 € d'autofinancement, ce qui représente 27 % du fonctionnement. Nous sommes sur des ratios très élevés. Le prévisionnel d'investissement est de 8 494 435,85 €, ce qui représente 5,7 km de réseaux renouvelés. Ce sont des choses qu'il faut faire. Il est vrai que cela fait des travaux, que cela nous embête tous quand nous sommes en voiture, mais nous sommes aussi heureux d'avoir des systèmes d'assainissement performants, de ne pas faire à nouveau des trous lorsque l'on rénove une rue parce que nous n'avons pas refait les canalisations. Nous sommes heureux d'avoir de l'eau potable chez soi, etc. Il ne faut pas être contradictoire, surtout quand nous sommes élus, et que nous soyons dans la compulsion. Nous sommes là pour améliorer le service public et l'on ne peut pas améliorer le service public sans faire quelques opérations, y compris de travaux, qui sont pénibles à vivre lorsque, comme moi, on est automobiliste.

Le Budget annexe Pépinière d'entreprises : 543 000 € de fonctionnement. Ce sont 202 500 € d'investissements et 1 500 mètres carrés de locaux supplémentaires. Nous sommes en train de mettre en place les moyens pour accueillir 35 entreprises innovantes supplémentaires qui seront hébergées au sein de l'Hôtel d'entreprises et de la Pépinière CréACannes. La Pépinière à Bastide Rouge fonctionne merveilleusement bien, nous y étions il y a quelques jours pour *Act in Space*, très belle opération qui a permis de faire émerger des talents locaux qui, aujourd'hui, rencontrent des clients.

Nous allons créer cet hôtel d'entreprises au sein du campus universitaire, provisoirement sur la Commune de Mandelieu-La Napoule. Dès cet été, nous allons mettre en place les outils pour créer une dynamique entrepreneuriale très forte. C'est une des grandes nouvelles que nous allons examiner et que je vais soumettre à votre vote dans quelques minutes.

Ces grands principes financiers, examinés en détail lors des orientations budgétaires, rapidement rappelés maintenant, nous permettent d'engager des opérations importantes, structurantes, pour l'avenir de notre territoire, pour notre jeunesse, nos habitants - et un avenir proche.

En particulier, je viens de l'évoquer, la Cité des Entreprises qui nous permettra de renforcer l'accueil des entreprises et surtout de créer une interaction positive entre entreprises et formations. Le triptyque de notre développement économique est le suivant : il repose non seulement sur l'accueil des entreprises - tous les territoires se battent pour accueillir les entreprises -, sur la formation - beaucoup de territoires font des efforts en la matière et c'est absolument essentiel -, mais aussi sur un élément qui est l'événementiel international. Nous mettons en lien les trois et c'est ce triptyque vertueux, je crois, qui nous permet de construire l'avenir et de penser à nos jeunes avec d'autres débouchés que les débouchés traditionnels sur lesquels nous investissons aussi pour créer une économie fertile, un écosystème prospère pour les entreprises.

Nous sommes dans une logique de complémentarité avec un campus universitaire, une résidence étudiante, il y aura 140 logements étudiants construits, des équipements - tel que le complexe cinématographique - et un hôtel d'entreprises connecté au BHNS, avec la création d'un grand parking d'entrée de ville de 1 200 places. Cela sera également connecté à un réseau de pistes cyclables qui irriguent Mandelieu-La Napoule, Cannes, Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer. Le total des projets sur Bastide Rouge - nous sommes sur du pluriannuel dans les chiffres, ce ne sont pas des crédits de paiement en 2018 - s'élève à 65 M€, dont 35 M€ de privé et le reste public. Nous sommes donc sur du public / privé intelligent, non pas sur du PPP, mais sur des maîtrises d'ouvrage différentes et je pense que c'est beaucoup plus sain et durable. La surface totale de la Cité des Entreprises sera de 1 562 mètres carrés et dès l'été prochain, l'inauguration d'un hôtel d'entreprises dans la zone des Tourrades, à Mandelieu-La-Napoule, tel que M. le Vice-président au Développement Economique l'a proposé et tel que nous allons le réaliser.

Deuxième opération : la concrétisation de cette belle ambition d'un parc maritime départemental Estérel-Théoule, pour protéger avec une double vocation : une vocation environnementale/écologique et une vocation touristique. Les deux vont souvent de pair. Nous défendons l'Emploi et la Nature avec la poursuite des actions qui ont été menées dans le cadre de la préservation de l'aire marine protégée, sur 353 ha sanctuarisés entre la plage du Maurin (à la sortie du Port de la Rague) et la pointe Notre-Dame. Mais aussi, le prolongement du sentier du littoral, tel qu'il a été vu avec les services de l'État et le Sous-Préfet qui est venu sur place récemment. L'aménagement des sentiers sous-marins, le développement de mouillages écologiques, la création de nouvelles activités de loisirs et d'une maison du Parc en entrée du Parc de l'Estérel. C'est un site qui invite à l'imagination et aux projets.

Nous sommes sur un coût global de l'opération de 5 M€ dont une partie est prévue dans le financement du CRET et également du programme européen Marittimo. La prochaine étape est de réaménager de façon esthétique et paysagère la promenade piétonne Suveret Pradayrol, avec des travaux qui commenceront après la saison d'été, à la mi-septembre 2018, pour une livraison avant l'été prochain, si tout va bien, en mai 2019. Je vois que le Maire acquiesce, donc je n'ai pas dit de bêtise.

Notre opération fondamentale en termes de Politique de la ville, de création économique, de renforcement des valeurs de la République, c'est le projet Nouvelle Frayère. Ce projet collaboratif nouveau dans sa conception, dans sa façon d'associer la population, a été conçu avec les habitants et pour les habitants. Je ne reviens pas sur les nouveaux services, nous les avons longuement évoqués et nous avons montré la vidéo, mais nous n'injectons pas de l'argent dans du bâtiment, nous sommes dans une nouvelle approche qui part du besoin des populations, notamment sur le plan de la sécurité, de la lutte contre l'incivisme, de l'accès à l'Emploi, de l'accès au sport, aux loisirs, dans un quartier connecté à un immense et formidable réseau d'équipements sportifs qui font partie du quartier de cette Nouvelle Frayère. Je pense à la piscine du Grand Bleu, superbe équipement. Je pense au Tennis Club du Garden. Je pense à Coubertin, au stade Chevalier qui est un équipement de très haut niveau, en interaction avec ce nouveau quartier de Ranguin, magnifique. Je crois que nous sommes au début d'une belle ambition pour un quartier d'habitants et en faire un quartier esthétique et agréable, ce qui commence par le traitement des problèmes de sécurité, de deal, de radicalisation islamiste qui sont, ici comme dans d'autres secteurs, des réalités, hélas.

Les travaux ont commencé. Nous avons détruit la Villa Frayère, c'est fait. Je repense à tous les débats autour de cela, en disant que cela allait mettre le feu au quartier. Je peux vous dire que cela a été fait sous les applaudissements de la population, au sens propre comme au sens figuré du terme.

Ce lieu était devenu un lieu symbole d'une dégradation. Nous avons lancé le centre social, parce que nous apportons de nouvelles activités pour la jeunesse, avec un soutien aux mamans dans le secteur, notamment. Sur cette opération globale de quasiment 25 M€, sur la durée, ce sont 60 M€ qui ont été et seront investis sur la Frayère. Je n'ai pas cité la Ferme Giaume, très bel équipement, la Maison de l'Enfance que nous avons inaugurée il y a deux ans et bientôt une salle des fêtes à proximité - payée par la Mairie de Cannes, pas par l'Agglomération évidemment ; mais aussi, une implantation, dès les prochains jours, d'une formation de l'École Simplon, avec la démolition de la Villa Frayère - je l'ai dit - et le lancement du nouveau centre social. C'est un projet qui va s'étaler sur cinq, voire six ans, pour des réalités budgétaires et techniques. Nous le faisons en interaction permanente avec la population.

J'ai oublié de citer, dans les équipements, la magnifique école de la Frayère, sur laquelle nous avons beaucoup investi et qui est une école communale de très bon niveau, avec un très bon directeur et de très bons personnels enseignants.

Notre ambition est aussi de protéger la population du risque inondation et nous continuons de progresser en la matière. Nous l'avons évoqué longuement ici et dans chacune de nos communes. Nous poursuivons les actions du PAPI d'intention Cannes-Lérins et cette démarche de programmation pluriannuelle qui permet de rendre cohérents tous les aménagements de prévention risque inondation. Nous intensifions les travaux d'entretien des cours d'eau et vallons, avec, en 2017, 145 000 mètres carrés qui ont été débroussaillés, 94 445 mètres linéaires publics nettoyés, 18 tonnes de macros déchets qui ont été ramassés. En 2018, nous renforçons les opérations, ainsi que les travaux structurants, avec des travaux renforcés en nature et en qualité : 570 000 € de dépenses d'entretien prévues. Nous engageons la phase opérationnelle des DIG (Déclarations d'Intérêt Général) qui sont une première en France. Nous avons créé un objet juridique sur les vallons qui n'existait pas. Nous travaillons avec les services de l'État et je salue les administrations des communes et de l'intercommunalité. Nous lançons les diagnostics de vulnérabilité du bâti auprès des habitants et commerçants du secteur du Vallon de la Foux ; cela concerne République à Cannes et le secteur du Camp Long au Cannet évidemment. Nous travaillons en coordination avec Le Cannet et avec Mougins, puisque nous sommes dans le même bassin versant en l'occurrence avec l'installation, grâce à ces diagnostics, des premiers batardeaux sur le secteur.

Nous engageons des travaux de protection du bâti sur le Riou de l'Argentière à Mandelieu-La-Napoule, avec une implication forte de la Commune, y compris financière, que j'ai saluée aussi lors de la précédente séance.

Nous parlions tout à l'heure des transports : sur le Budget annexe des Transports, les travaux d'aménagement continuent. La rue des Serbes qui va nous permettre de finaliser ce circuit vers la gare et de sécuriser, au niveau de la rue Jean Jaurès, la desserte par le BHNS, avec une rue des Serbes embellie et rénovée. Aussi, la grande et vaste opération très complexe de Cannes-La Bocca centre, pour soutenir les commerces de proximité, embellir le secteur et le rendre plus attractif. Avec, bien sûr, les travaux importants de Mandelieu-centre sur trois zones de chantier, pour une entrée de ville et une ville plus attractive et plus pratique, selon le projet conçu par la Commune. Nous avons trois zones de chantier entre le rond-point de la Canardière et l'actuelle gare routière, pour un linéaire de 2,1 kilomètres ; avec l'ouvrage du pont de la Siagne, la construction de 7 stations Palm Express et la création de la gare routière. Un projet qui s'intègre dans le projet global de réaménagement du centre-ville et j'ai évoqué tout à l'heure différentes ventilations financières, puisque la Commune de Mandelieu prend en charge les aménagements spécifiques qualitatifs qu'elle a souhaités dans son secteur. Est en cours la poursuite des aménagements sur les travaux des réseaux enterrés, pour une livraison au printemps prochain.

Des travaux ont également été engagés sur le secteur haut Carnot Le Cannet et nous nous en réjouissons, M. le Maire. Cela s'ajoute aux travaux sur la Commune de Cannes actuellement, avec les difficultés que l'on évoquait tout à l'heure, mais elles ont été anticipées le moins mal possible, voire le mieux possible sur nos communes. La finalité est d'avoir une cohérence du réseau Palm Express, d'augmenter la commercialité de ce réseau et, sur la Commune, d'avoir un boulevard fluidifié, embelli, plus agréable, une offre de stationnement valorisée, avec une identité du site conservée, 880 mètres de linéaires répartis sur trois secteurs et des travaux. Actuellement, les travaux concernent les réseaux enterrés, ce que j'évoquais tout à l'heure. Ces travaux doivent durer jusqu'à fin 2019/début 2020, mais l'on a bien programmé une fin des travaux pour fin 2019.

Sur le secteur de Mougins, une opération que nous avons ajoutée ou gardée, je ne sais pas comment il faut le dire, au plan pluriannuel d'investissement et auquel tient particulièrement Richard GALY, Vice-président aux Transports, avec le secteur Maréchal Juin : nous allons poursuivre les aménagements de la ligne Palm Express, avec des études en cours qui concernent ces aménagements et qui visent à fluidifier la circulation au niveau du carrefour de la Blanchisserie.

Il s'agit d'embellir cette entrée de ville de Mougins, en lien avec ce magnifique et ambitieux projet que j'ai découvert récemment, de Cœur de Vie qui, effectivement, est un projet de développement urbain très qualitatif, très interactif et qui contribue à l'intérêt général de notre agglomération, comme chacun des projets des cinq communes.

De façon générale, sur le réseau Palm Bus, nous poursuivons nos aménagements de modernisation du réseau, de renforcement de l'offre de transport. N'oubliez jamais que derrière cela, il y a de vrais habitants, de vraies personnes qui travaillent et qui ont besoin de prendre le bus, avec, en mai prochain, la réorganisation du réseau avec l'ouverture de la rue des Serbes et le passage en double sens des bus.

En juillet prochain : le renforcement sur les lignes 1, avec le Palm Express A et B, des offres dominicales et en soirée. En septembre 2018 : l'acquisition de 5 nouveaux véhicules Palm Express que l'on a présentés récemment. Ce sont ces véhicules qui ont des toits panoramiques, cinq caméras, un micro, un bouton alarme, qui sont connectés et beaucoup plus agréables pour les personnes à mobilité réduite. C'est une première européenne. Nous sommes le premier territoire en Europe à être doté de ces véhicules dernière génération, avec un tel confort, une telle performance et avec des moteurs qui retraitent les gaz d'échappement. Il y a donc aussi une approche environnementale forte.

S'agissant du Budget annexe de l'Assainissement, là aussi, il faut moderniser les équipements et continuer les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux pour avoir des infrastructures en bon état de fonctionnement. Nous avons un programme d'investissement annuel de 5 M€, c'est ce que nous avons intégré dans notre plan pluriannuel. En l'occurrence, on a récupéré des dettes, mais l'on dégage de la capacité d'autofinancement, donc si tout tient - et cela tiendra -, nous n'aurons pas recours à l'emprunt sur ce budget, contrairement au BHNS. Nous avons programmé à Mougins, en anticipation du projet Centre de Vie, la pose d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales important, d'un diamètre de 1,4 m sur 550 mètres. Toujours à Mougins, chemin de Bel Air : le renouvellement de 340 mètres de réseaux d'eaux usées et pluviales. À Cannes-La Bocca : le renouvellement et la réhabilitation de 1,5 km de réseaux. À Mandelieu-La Napoule, boulevard Jean Saint-Martin : la réhabilitation de 1,3 km de réseaux. À Théoule-sur-Mer : la création de 120 mètres de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales supplémentaires. Au Cannet, nous renouvelons les réseaux enterrés sur le boulevard Sidi Carnot, je viens de l'évoquer, et puis il y a le collecteur communautaire de la Basse Vallée de la Siagne avec 930 mètres de nouveaux réseaux.

Vous le voyez, en matière d'assainissement, l'agglomération progresse et propose un service de qualité dans la prudence budgétaire.

Enfin, le Budget annexe de la Pépinière d'entreprises, je l'ai évoqué aussi tout à l'heure : nous sommes sur un plateau de 1 123 mètres carrés, dont 660 mètres carrés de bureaux dédiés aux hébergés. Le reste comprend la salle de réunion et le réfectoire. Nous rénovons la Pépinière, engageons l'opération Bastide Rouge avec l'Hôtel d'entreprises et nous avons la chance d'avoir, derrière ces mots, des réalités humaines très fortes de jeunes entrepreneurs, mais aussi de toutes générations, qui s'installent dans notre bassin de vie et qui apportent un nouveau souffle au Développement Economique, avec une évolution positive aussi, je crois, de l'image d'attractivité de notre bassin de vie.

Voilà, mes chers collègues, pour cette présentation de tous les budgets, avant de vous proposer d'en débattre et de passer au vote. Ces budgets traduisent cet objectif d'ambition pour notre territoire. Ces budgets s'inscrivent aussi dans une approche vertueuse, puisqu'ils se traduisent par un plan d'économies supplémentaire et par un recours à l'emprunt nécessaire. C'est un mode de fonctionnement nécessaire et nous profitons, à mon avis, des dernières périodes de taux bas pour engager des emprunts, mais avec une durée de remboursement de la dette qui, au moins au cours des cinq prochaines années - on sera sur un profil de désendettement d'ici quatre ans avec une baisse du montant de la dette -, sera inférieure à huit ans en termes de remboursement, en espérant que l'État cesse de rogner sur nos recettes, car la capacité de désendettement dépend de l'épargne nette qui dépend de l'épargne brute, et donc de l'excédent de fonctionnement qui lui-même dépend de nos relations avec l'État.

Avez-vous des questions à soulever avant que nous passions au vote ?

Je tiens à saluer la qualité du travail des services de l'agglomération et les Vice-présidents pour leur implication. Je tiens à citer M. GIUSTI, qui va se lever et vous saluer. Bravo, M. GIUSTI.

(Applaudissements)

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Nous allons commencer par le Budget principal. Je vais vous dire le nom des chapitres, sans répéter les montants, puisque vous les avez de façon précise dans les documents. Si quelqu'un veut que je dise les montants, je vous les donne sans problème.

- Concernant la section de fonctionnement : nous sommes sur un montant global de 136 644 619,14 €.

Je vous propose de passer aux recettes et au chapitre 13 : « Atténuations de charges ».

Des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Est-ce que ce vote sera identique pour les autres sections ? S'il y avait d'autres votes, n'hésitez pas à les signaler oralement et visuellement, je devrai m'en apercevoir et l'intégrer au procès-verbal.

Je vous propose d'approuver les autres chapitres de recettes.

Chapitres 70, 73, 74, R002.

Adoptés à l'unanimité.

Pour les dépenses de fonctionnement : chapitres 011, 012, 014, 22, 65, 66, 67, 42, 23.

Adoptés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du Budget principal est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

- S'agissant de la section d'investissement, elle représente 21 760 594,80 €.

Je soumetts à votre vote les recettes avec le chapitre 13.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Les chapitres 10, 1068, 16, 138, 27, 21, 40, 41.

Adoptés à l'unanimité.

Pour les dépenses, les chapitres 20, 204, 21, 23, 16, 41, D001.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptés à l'unanimité.

La section d'investissement du Budget principal est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

3.- Budget annexe des Transports Publics Urbains - Approbation du Budget primitif 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Comme nous venons de le voir :

- La section de fonctionnement représente 34 742 167,16 €.

En recettes, au chapitre 13 : « Atténuations de charges », vous avez le montant qui vous est indiqué dans la délibération.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Vous me confirmez le vote pour les autres, donc je vous propose de passer à l'examen des chapitres 70, 73, 74, 75, R002.

Adoptés à l'unanimité.

Pour les dépenses de fonctionnement, maintenant que nous avons voté les recettes : chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 42, 23.

Adoptés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du Budget annexe des Transports Publics urbains est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

- S'agissant de l'investissement, le montant de la section est de 25 716 238,28 €.

Je vous propose, pour les recettes, le chapitre 13.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous propose les chapitres 16, 1068, 21, 40.

Adoptés à l'unanimité.

En dépenses, les chapitres 13, 16, 20, 21, 23, 26, D001.

Adoptés à l'unanimité.

La section d'investissement du Budget annexe des Transports Publics urbains est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

4.- Budget annexe Assainissement - Approbation du Budget primitif 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Passons au Budget annexe Assainissement.

- En section de fonctionnement, nous sommes sur un montant de 19 818 212,14 €.

Je vous demande d'approuver, en recettes, le chapitre 70 : « Vente de produits fabriqués ».

Des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Le vote est-il identique pour les autres chapitres ? Oui.

Dans ces conditions, je soumetts à votre vote, en recettes, les chapitres 75, 77, 42, R002.

Adoptés à l'unanimité.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 23, 42.

Adoptés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du Budget annexe Assainissement est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

- Nous abordons la section d'investissement qui représente 8 494 435,85 €.

En recettes, les chapitres 13, 1068, 21, 40.

Adoptés à l'unanimité.

En dépenses, les chapitres 20, 21, 23, 16, 40, D001.

Adoptés à l'unanimité.

La section d'investissement du Budget annexe Assainissement est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

5.- Budget annexe Pépinière d'entreprises - Approbation du Budget primitif 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Passons au Budget annexe Pépinière d'entreprises.

- Nous allons examiner la section de fonctionnement, à hauteur de 543 000 €.

Je vous propose, là aussi, en recettes, le chapitre 70 sur les produits de services fabriqués.

Des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptés à l'unanimité.

Votre vote sera-t-il identique sur les prochaines sections ? Oui.

Je soumetts donc à votre vote, sur les recettes de fonctionnement, les chapitres 74, R002.

En dépenses de fonctionnement, je vous propose de passer au vote des chapitres 011, 012, 22, 42, 23.

Adoptés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du Budget annexe Pépinière d'entreprises est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

- Je vous propose d'examiner, à présent, la section d'investissement qui atteint un montant de 202 500 € pour cet exercice prévisionnel 2018.

En recettes, les chapitres 165, 21, 41, R001.

Adoptés à l'unanimité.

En dépenses, les chapitres, 21, 16, 27.

Adoptés à l'unanimité.

La section d'investissement du Budget annexe Pépinière d'entreprises est adoptée à l'unanimité, en recettes et en dépenses.

Je vous remercie vivement de cette unanimité qui rime avec célérité en l'occurrence, et qui nous arrange tous en réalité. Les budgets sont adoptés à l'unanimité des communes et des groupes qui composent chacune de ces communes. C'est important pour notre dynamique collective. Merci à tous.

Je vous propose de passer à la délibération suivante.

6.- Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2018 pour les différents budgets de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Nous sommes dans la continuité de l'ingénierie financière, faisant les bons dossiers et les bons amis intercommunaux. L'intérêt de ces AP/CP, tout en respectant le principe légal et fondamental d'annuité budgétaire, permet d'avoir une approche prévisionnelle des comptes de nos établissements publics. C'est une délibération technique, vous l'avez compris. Elle reprend les AP/CP et les actualise.

Pourquoi ? Parce que lorsque l'on fait du prévisionnel pluriannuel, il faut tenir compte des évolutions de l'indice du coût de la construction, de l'évolution des programmes. Il n'est pas idiot et sot que d'adapter les programmes aux derniers besoins exprimés ou aux dernières évolutions techniques. C'est là aussi de la bonne gestion.

Vous avez des AP/CP qui sont supprimés, soit parce que les travaux seront réalisés sans recours à cette procédure, pour des questions techniques, soit parce qu'ils ont été créés dans d'autres sections. L'objectif est d'avoir une plus grande lisibilité, une meilleure démocratie, ce qui nous oblige à être toujours plus performants, et à disposer d'une bonne transparence sur la programmation des opérations. Derrière ces chiffres, il y a des travaux et derrière ces travaux, il y a un service.

Les différentes AP/CP proposées reprennent les projets qui viennent de vous être présentés dans le détail lors de l'examen du Budget.

Avez-vous des questions ? Pas de question, donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

7.- Protection du pouvoir d'achat du contribuable et mesures en faveur des entreprises - Pas d'augmentation des taux d'imposition ni de fiscalité nouvelle pour l'exercice 2018

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Avec cette volonté concrétisée de défendre le pouvoir d'achat des contribuables et notre capacité d'attractivité entrepreneuriale, pour faire venir les entreprises et permettre aux entreprises existantes de ne pas être pénalisées fiscalement - ce n'est qu'un paramètre parmi d'autres - par le bloc communal, je vous propose, comme l'année précédente et les suivantes, d'appliquer un de nos principes fondateurs, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux des impôts intercommunaux et de ne pas créer de fiscalité nouvelle ou additionnelle, avec une stabilité notamment de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Nous sommes obligés de voter, sur la taxe additionnelle, un taux. C'est une obligation légale. Nous vous proposons 0 %. Là aussi, cela se savoure. La rareté, c'est la valeur et cela mérite d'être souligné. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné la Chambre Régionale des Comptes, en page 11 de son rapport sur la gestion de la Ville de Cannes : « *A la différence de nombreuses autres intercommunalités, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ne prélève pas de fiscalité additionnelle* ».

Enfin, je tiens à préciser que consécutivement au transfert de la compétence collecte, je vous demande de voter les différents taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Là encore, fidèles à nos engagements, nous avons établi un zonage communal avec, pour chaque commune, un taux strictement identique à celui voté l'an dernier par les municipalités.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

Je vous remercie pour les félicitations unanimes concernant cette bonne gestion sur ces bancs, cela nous fait chaud au cœur. Je sais que les Vice-présidents comme moi sont sensibles aux félicitations de chacun des représentants de l'intercommunalité.

8.- BHNS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Mandelieu-La Napoule pour les travaux d'aménagement de voirie du secteur Mandelieu centre en liaison avec ceux du BHNS

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- Bonjour. Il s'agit du déploiement des travaux de Palm Express. Dans le cadre de ces travaux et de l'agrandissement du gabarit du pont qui surplombe la Siagne à Mandelieu, ainsi que du réaménagement de huit stations sur l'avenue des Anciens Combattants et l'avenue Janvier Passero et la création d'un pôle d'échanges multimodal dans le cœur de ville, la Commune de Mandelieu-La Napoule, le Département des Alpes-Maritimes et l'Agglomération Cannes Lérins avaient signé une convention tripartite en 2016 pour qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de cette opération, dans un souci de cohérence paysagère.

Parallèlement, toujours dans cet esprit de modernisation, la Ville de Mandelieu-La Napoule souhaite réaliser des aménagements de voirie, notamment sur la portion entre le giratoire des Mimosistes et la rue Charles de Mouchy.

Il apparaît donc souhaitable que cette opération de réaménagement soit mise en œuvre sous la conduite d'un seul Maître d'Ouvrage pour en garantir la cohérence d'ensemble.

Je vous propose donc d'autoriser la constitution d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mandelieu-La Napoule pour la passation de marchés relatifs aux marchés de travaux et d'accepter que ne soit désigné qu'un seul maître d'ouvrage.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9.- Régie PALM BUS - Lancement du marché d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens) par la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- Lors du transfert de la compétence « Transports publics urbains », le Conseil Communautaire de l'Agglomération Cannes Lérins avait, par délibérations en 2014, adhéré à l'Association AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public) et à sa centrale d'achat prénommée « Centrale d'Achat du Transport Public » (CATP).

Nous avons des relations avec cette centrale d'achat sur un certain nombre de domaines, mais pas encore sur les consultations d'assurances. Depuis 2011, cette centrale d'achat propose de lancer des consultations d'assurances pour la flotte automobile.

Nous vous proposons de confier à cette centrale d'achat le lancement d'un marché d'assurances pour les dommages aux biens, la responsabilité civile et la responsabilité des dirigeants.

Il s'agit d'un montant prévisionnel qui s'élève à 95 960 € TTC pour ce marché.

Il s'agit également de désigner Frédéric MARANDON, le Directeur de la Régie PALM BUS, pour participer à la commission *ad hoc* de la centrale d'achat et Hélène DUPUY en qualité de suppléante.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Régie PALM BUS - Convention entre la C.A.C.P.L. et la Ville de Mandelieu-La Napoule portant sur la prise en charge des coûts d'exploitation de la navette Mimoplage

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY. - Cela concerne les travaux qui surplombent la Siagne sur la Commune de Mandelieu-La Napoule.

Particulièrement soucieuse de garantir à ses habitants et visiteurs une mobilité renforcée et optimale pendant la période des travaux, la Ville de Mandelieu-La Napoule souhaite mettre en place, pour la période du 16 juin au 16 septembre 2018, un service de navettes régulières baptisées « MIMOPLAGE » pour acheminer les personnes, habitants ou visiteurs, depuis les autres parkings de la Ville, du centre-ville, de la Napoule et de la zone de la Canardière, vers le bord de mer.

Gratuites pour l'usager, le financement de ces navettes sera intégralement pris en charge par la Commune de Mandelieu-La Napoule pour un coût d'exploitation de 189 060,70 € TTC.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mandelieu-La Napoule concernant cette mise en place de navettes et sa prise en charge par ladite commune.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.- Régie PALM BUS - Actualisation des tarifs des amendes forfaitaires et des frais de dossier en cas d'infractions sur le réseau

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY. - Ce sont en effet plus de 10 millions de voyages réalisés sur le réseau en 2017, soit une hausse de 9 %, le Président vous le rappelait tout à l'heure.

M. LISNARD. - Le nombre de voyages, pas des amendes !

M. GALY. - Ce sont plus de 58 % des voyages réalisés avec un abonnement en 2017.

Pour lutter contre les incivilités et la fraude, des contrôles sont réalisés :

- le déploiement de 13 contrôleurs à l'année et 3 vérificateurs en renfort en période haute ;
- la rédaction de 3 395 procès-verbaux dressés en 2017, soit une baisse de 37 % par rapport à 2016. Vous voyez que lorsque l'on met en place des contrôles, on améliore nettement le service et l'on diminue la fraude ;
- le renouvellement de l'ensemble du parc de caméras de vidéoprotection pour les 94 véhicules du réseau PALM BUS, équipés chacun de 5 à 6 dispositifs numériques.

Je vous propose d'appliquer la même amende forfaitaire, qu'il s'agisse d'un voyageur sans titre de transport ou d'un voyageur avec un titre non valable, autour de 50 €, et le maintien du principe d'une minoration de l'amende forfaitaire en cas de paiement rapide, mais aussi avec un niveau tarifaire révisé de 10 €.

Autrement dit, le voyageur qui n'aura pas son titre de transport, ou un titre non valable, paiera 50 € de pénalité et cette pénalité sera minorée dans le cas où il présentera un titre non valable ou non validé. Elle sera de 10 €.

M. LISNARD.- Cela s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre l'incivisme. Les incivilités dans les transports publics, qui sont variées - cela peut être l'insulte, la dégradation d'un bus et le fait de ne pas payer - coûtent extrêmement cher en France. Des études sortent régulièrement et l'on est dans une dynamique de lutte contre l'incivisme, de sanction et cette délibération s'inscrit dans ce combat global que nous menons.

M. GALY.- Nous avons amélioré de 37 % la lutte contre la fraude.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12.- Régie PALM BUS - Modification de la grille tarifaire des prestations de services occasionnelles du réseau

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- Lors d'événements et de demandes ponctuelles à titre privé, comme le Festival de Cannes ou d'autres manifestations, il y a possibilité d'avoir des recettes sur la tarification et la mise à disposition du réseau.

Je vous propose d'approuver les tarifs unitaires de la manière suivante :

* Heure conducteur :

- Entre 5h00 et 22h00 : 48,00 € HT
- Entre 22h00 et 5h00 : 59,00 € HT

* Heure personnel terrain encadrant :

- Entre 5h00 et 22h00 : 58,00 € HT
- Entre 22h00 et 5h00 : 73,00 € HT

* Prix au kilomètre : 1,05 € HT

* Prix du véhicule / jour : 116,00 € HT.

Je vous demande d'autoriser ces tarifs et l'encaissement de ces recettes au chapitre 70.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci beaucoup et bravo pour ce travail que vous menez avec Frédéric MARANDON pour développer les transports publics de façon moderne dans notre territoire et dans la continuité de ce qui avait été engagé.

13.- Pépinière d'entreprises et hôtel d'entreprises - Actualisation des tarifs applicables aux usagers pour l'année 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Cela concerne les Pépinières qui vont être créées, à la fois sur la future Bastide Rouge et sur la Pépinière d'entreprises qui va naître aux Tourrades. Les start-ups ont toujours des budgets limités, puisque par définition, ce sont des porteurs de projets qui n'ont pas encore de ressources et les dépenses doivent être extrêmement maîtrisées.

De notre côté, nous devons trouver l'équilibre entre dépenses publiques et favoriser le dynamisme de nos sociétés.

Il vous est donc proposé d'accepter la grille tarifaire établie et qui, à mon avis, remplit ces deux objectifs. Elle minore notre dépense en complément et permet aux sociétés de se développer. Ce sont des tarifs concurrentiels par rapport à ce qui se fait sur les autres sites.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette actualisation des tarifs sur l'hébergement d'entreprises et d'autoriser M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ?

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14.- Simplification administrative - Modification des délégations du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. au Bureau

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Dans un souci de réactivité, d'efficacité et d'optimisation du fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau dans des domaines spécifiques sans incidence financière.

Parmi les points qui pourront être traités en Bureau, figurent notamment la passation de chartes, les règlements intérieurs relatifs aux événements et manifestations communautaires ou encore la cession de gré à gré de biens mobiliers dont le montant excède 4 600 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le rajout de ces points au sein du dispositif de la délibération du 20 juillet 2017, de prendre acte que toutes les autres dispositions de cette délibération demeurent inchangées et de dire que le Président rendra compte des travaux du Bureau communautaire, exercés par délégation, lors de chacune des réunions de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15.- Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Cette délibération est la conséquence administrative des mouvements de personnel communautaire. Le tableau des effectifs requiert une actualisation au regard, notamment :

- du renouvellement du poste de Directeur de la Mobilité ;
- du recrutement d'un Directeur de la Stratégie, Action Economique et Marketing Territorial pour renforcer l'attractivité de notre bassin de vie, avec une véritable vision prospective au service des entreprises ;
- du maintien de missions accessoires par nécessité de service au sein des pôles Travaux, Mobilité et Moyens Généraux.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16.- Renfort de personnel pour la saison 2018 - Recours à des agents contractuels saisonniers

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Comme chaque année, l'Agglomération Cannes Lérins fait appel à des renforts saisonniers pour garantir aux habitants et visiteurs un service public toujours plus performant, en période de forte affluence touristique, du mois de mai au mois d'août.

L'année dernière, ce sont 157 saisonniers qui sont venus renforcer les effectifs. Cette année, grâce notamment à l'opération 1000 jobs d'Eté, impulsée par la Mairie de Cannes - je remercie M. le Président - et organisée aussi par notre intercommunalité, les candidats au poste de saisonnier ont pu, du 8 janvier au 13 mars 2018, faire acte de leur souhait d'intégrer les effectifs communautaires.

À ce titre, nous avons eu 210 postulants, dont 165 ont été sélectionnés pour assurer des missions de service public sur notre territoire communautaire durant l'été, notamment au sein de la Collecte des ordures ménagères, en renfort au Centre aquatique Grand Bleu, en renfort des équipes opérationnelles déployées au sein du Pôle Cycle de l'Eau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le recours à des agents contractuels saisonniers selon les modalités exposées ci-dessus, afin de répondre aux besoins des usagers au cours de la période estivale sur l'ensemble du territoire communautaire.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Conventions entre la C.A.C.P.L. et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes portant disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation d'agents communautaires

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Au sein des effectifs de l'Agglomération Cannes Lérins, trois agents communautaires ont émis le souhait d'intervenir occasionnellement dans le corps des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes, en tant que bénévoles et volontaires.

Je vous rappelle qu'en France, nous avons une désaffection générale et nous manquons de sapeurs-pompiers bénévoles et volontaires. C'est très bien que des agents aient manifesté leur intérêt pour les sapeurs-pompiers.

Dans ce cadre, des conventions de disponibilité avec le SDIS peuvent être conclues.

En cas de nécessité de service, l'Agglomération Cannes Lérins se réserve néanmoins le droit de refuser la mise à disposition de l'agent.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser M. le Président, ou le Vice-président délégué aux Moyens Généraux, à signer la convention de disponibilité opérationnelle, ainsi que la convention de disponibilité pour formation, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes, pour ces agents communautaires.

Il s'agit aussi d'autoriser M. le Président, ou le Vice-président, à signer tous actes ou pièces administratives à intervenir en exécution de la présente délibération.

Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BOTELLA.- Je repasse la parole à M. le Président.

M. LISNARD.- Merci beaucoup. Comme cerise sur le gâteau, j'ai le plaisir de passer la parole à Alain RAMY.

18.- Développement durable et préservation du patrimoine - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Cannes pour la réalisation d'actions liées au projet "ISOS" inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel Italie-France Maritime (PO IFM) 2014-2020

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Dans le cadre du Programme Opérationnel Italie-France Maritime (PO IFM) 2014-2020 approuvé par la Commission Européenne le 11 juin 2015, la Mairie de Cannes a été retenue pour participer au projet « ISOS » dont l'objectif est la préservation du patrimoine naturel et culturel des « petites îles ».

Ce programme européen de coopération transfrontalière, à dimension « maritime », dont le périmètre d'action en France s'étend sur le bassin maritime méditerranéen (la Corse, le Var et les Alpes-Maritimes), vise à renforcer la coopération dans les domaines de l'accessibilité, de l'innovation, de la valorisation des ressources naturelles et culturelles afin d'assurer la cohésion des territoires et de favoriser l'emploi et le développement durable.

La Ville de Cannes est un des partenaires bénéficiaires du projet « ISOS » et met ainsi en œuvre un ensemble d'actions sur l'île Sainte Marguerite. Le coût du projet pour la Ville de Cannes est de 137 111 €. L'Europe le finance à hauteur de 85 % soit 116 544,35 € d'où les 15 % restant à la charge de la Ville de Cannes.

Participer à ce programme ambitieux est, en effet, une belle opportunité pour la Ville de Cannes, notamment pour valoriser le patrimoine naturel et culturel de l'île Sainte-Marguerite.

Le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur les îles de Lérins s'évalue en moyenne à 1 330 000 € annuels et représente environ 175 tonnes par an, toutes catégories de déchets confondus. Le tri, la prévention et la valorisation de ces derniers sur ce site remarquable sont donc un enjeu économique, patrimonial et environnemental majeur pour Cannes et son agglomération.

Il faut rappeler que l'île Sainte-Marguerite, ce sont 150 hectares et 200 000 touristes par an, d'où la nécessité de maîtriser les coûts en réduisant les déchets sur ce site remarquable.

Il est proposé, parmi les actions engagées conjointement par la Ville et l'Agglomération, l'acquisition de 16 composteurs individuels, la participation à des ateliers techniques sur le thème des déchets et la conduite d'actions de prévention auprès des habitants et professionnels restaurateurs de l'île Sainte-Marguerite pour limiter la production des déchets.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention de partenariat bipartite entre la Ville de Cannes et l'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19.- Plan Climat-Energie Territorial - Exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) - Proposition des tarifs appliqués aux opérateurs mobilité et proposition des conditions générales d'accès et d'utilisation du service recharge

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Le 2 février dernier, l'Agglomération Cannes Lérins, aux côtés des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et de Sophia Antipolis, inaugurerait l'implantation des premières bornes de recharges pour véhicules électriques sur notre bassin de vie. À ce jour, 10 bornes sont en service, dont 4 sur notre territoire communautaire. À la fin de l'été 2018, ce seront 95 bornes dites « accélérées », dont 26 pour l'Agglomération Cannes Lérins qui seront déployées sur le territoire et opérationnelles.

Il est nécessaire, pour que ce déploiement soit pleinement efficace et que tout usager de véhicule électrique, quel que soit son statut ou abonnement, puisse utiliser les bornes, d'actualiser les tarifs applicables en intégrant les abonnés d'autres opérateurs de mobilité.

Les usagers de notre territoire pourront également, grâce à la souplesse du dispositif, recharger leur véhicule avec un tarif préférentiel, sur l'ensemble du réseau européen SODETREL.

Ainsi, les autres tarifs de recharge pour les abonnés et les utilisateurs occasionnels demeurent inchangés, sont simplement ajoutés les tarifs applicables pour les abonnés d'autres opérateurs.

C'est cette grille tarifaire qu'il vous est demandé d'accepter.

Des questions ? Oppositions ? Abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20.- GEMAPI, assainissement et eaux pluviales - Conventions d'usage et de gestion pour autorisation d'accès et d'entretien d'ouvrages communautaires situés sur des propriétés privées

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Dans le cadre de ses prises de compétences GEMAPI, assainissement et eaux pluviales, l'Agglomération est propriétaire d'ouvrages tels que les digues de protection, les canalisations, ouvrages qui se situent parfois en domaine privé.

Afin de garantir l'accès à ces ouvrages pour en assurer la surveillance, l'entretien et les travaux de réparation, mais également assurer leur préservation contre toute dégradation, il est nécessaire de signer avec les propriétaires privés des servitudes sans contrepartie financière, qui seront enregistrées aux hypothèques. Des conventions doivent, à ce titre, être établies entre notre agglomération et les propriétaires privés pour fixer les conditions d'intervention et d'entretien. Ce sont ces conventions qu'il vous est demandé d'approuver.

Des questions ? Abstentions ? Oppositions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. RAMY.- M. le Président, je vous rends la parole.

21.- GEMAPI - Impasse Nouvelle - Les Lobéllias II - Cession d'un terrain appartenant à l'Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Je me permets de présenter les trois délibérations suivantes.

Ce sont des opérations très sensibles, très fortes, très emblématiques de la lutte contre les inondations et qui concernent notamment l'Impasse Nouvelle à Cannes (et je souhaite vous en parler un peu), également le Hameau de Carimaï qui concerne Le Cannet, puisque c'est sur son territoire communal, mais avec une relation Ville de Cannes - Le Cannet et Office HLM. Ce sont des opérations très positives et qui traduisent notre volonté commune de lutter contre les inondations et de tenir compte des intempéries du 3 octobre 2015. Elles s'inscrivent de façon pleine et entière dans notre politique volontariste de lutte contre le risque inondation et la protection des habitants.

Je le répète, nous sommes proactifs en la matière, avec un cadre juridique lourd et contraignant. Nous sécurisons juridiquement tous nos actes, mais sommes extrêmement volontaristes. Je tiens à le rappeler, nous avons plus de 145 000 mètres carrés de cours d'eau et de vallons sur les parties publiques qui ont été débroussaillés. C'est un effort considérable.

Ce sont 94 445 mètres de linéaires publics qui ont été complètement nettoyés, et l'on accentue ce travail.

Ce sont 19 tonnes de macrodéchets, rien que sur l'année 2017, qui ont été ramassées.

Il y a aussi des travaux de sécurisation contre le risque inondation. À ce titre, au niveau du n° 12 de l'impasse Nouvelle, on a identifié trois parcelles mitoyennes qui permettront de réaliser un ouvrage de protection contre les inondations.

Parmi tous les sites où je suis allé après le 3 octobre 2015, l'impasse Nouvelle avait un petit immeuble des années 1990, construit par la Ville de Cannes et l'Office, qui était un lieu tout le temps inondé. À chaque orage, les habitants étaient obligés d'aller aux étages au-dessus. Certains habitants voulaient vraiment partir tout de suite, mais d'autres étaient attachés au lieu malgré cette difficulté.

En conscience, alors que l'État ne nous demandait rien sur cette parcelle qui n'était pas en zone rouge, il était impensable d'avoir des familles et des enfants dans cet endroit. C'est le long du Riou, en cul-de-sac et à chaque intempérie un peu soutenue, il y a de l'eau dans les appartements.

À l'époque, j'ai pris la décision de détruire cet immeuble et d'activer le fonds Barnier. Nous avons travaillé avec les services de l'État en la matière, donc cette délibération vise à rendre possible, sur le plan juridique, ce qui est nécessaire pour la protection des biens et des personnes. Bien sûr, nous avons relogé les quelques habitants qui étaient là et cela s'est fait de façon extrêmement convenable, comme nous l'avons fait avec la Ville du Cannet qui tenait à ce que les habitants du Hameau de Carimaï soient bien traités, ce qui a été le cas, je le crois.

Notre agglomération est déjà propriétaire au 12 de l'impasse Nouvelle, sur 671 mètres carrés. Il y a une parcelle de 560 mètres carrés où se trouve la résidence « Les Lobéllias II », frappée désormais d'une interdiction définitive d'accès et d'habitation. J'ai obtenu, via l'Office Public de l'Habitat, un arrêté préfectoral du 9 octobre dernier d'autorisation de démolir.

Et puis, une parcelle de 582 mètres carrés située au 15 de l'impasse, où se trouve une propriété privée en zone fortement inondable, qui appartient aux personnes que j'ai rencontrées, que nous souhaitons acquérir pour réaliser un ouvrage de prévention au risque inondation.

Cela nous permettrait d'avoir une maîtrise foncière de 1 800 mètres carrés sur ce secteur de l'impasse Nouvelle et de limiter le risque inondation sur le secteur lui-même et en aval.

Tous ces travaux et acquisitions subséquents sont compensés soit par le fonds Barnier, soit par les indemnités d'assurance qui résultent des intempéries du 3 octobre 2015. Nous les réalisons à budget constant pour l'Agglomération, je tiens à le dire, car c'est un point essentiel et je salue le travail qui a été fait par les services.

S'agissant de cette délibération n° 21, l'Agglomération a obtenu, dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'accord de l'État pour le versement d'une subvention de 645 390 €, frais de mutation inclus, pour l'acquisition. Les services des domaines ont rendu leur décision le 11 décembre dernier et ont estimé le bien à 639 000 €. Cela couvre l'acquisition et les frais de notaire.

Pour permettre à l'Agglomération de poursuivre et d'intensifier ses actions, nous vous demandons d'approuver l'acquisition de cette propriété, d'approuver le transfert de l'indemnité de démolition des biens de l'assurance de l'Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins vers l'Agglomération et de prendre acte des décisions de l'État qui nous accompagnent.

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22.- GEMAPI - Impasse Nouvelle - Acquisition d'un bien immobilier en zone inondable

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Dans le prolongement de ce que nous avons évoqué, il s'agit de permettre la réalisation d'ouvrages de protection hydraulique. Il s'agit d'en faire une zone de rétention d'eau, c'est extrêmement simple. Nous demandons d'autoriser l'acquisition du bien immobilier avec l'argent du fonds Barnier qui appartient à M. RODRIGUES et dont vous avez la présentation dans la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Le prix est conforme à l'avis des domaines. Nous avons eu l'avis le 8 février dernier, à hauteur de 400 000 €.

23.- GEMAPI - Hameau du Carimaï - Procès-verbal de mise à disposition par la Ville de Cannes de biens meubles et immeubles au profit de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- C'est un dossier complexe. Là aussi, nous sommes au début des années 1990, avec la réalisation d'un immeuble sur la Commune du Cannet. Nous sommes sur un terrain qui appartenait à la Ville de Cannes, qui a été mis à disposition de l'Office. Nous avons travaillé cela d'arrache-pied avec la Commune du Cannet et je regarde notamment Didier CARRETERO qui a été concerné.

L'idée était de sécuriser ce lieu, là aussi en conscience. On en avait parlé avec Michèle TABAROT, Yves PIGRENET et Didier CARRETERO, on ne pouvait pas continuer d'accueillir dans ce secteur dangereux, où il y a eu un mort. C'était difficile, parce que c'est un endroit agréable lorsqu'il y fait beau. Certaines personnes y étaient attachées, il a fallu trouver des relogements de qualité et accompagner les habitants, ce qu'a fait très bien la Commune du Cannet et ce que nous avons mené ensemble.

Dans le cadre de la prise de compétence « GEMAPI » et de l'élaboration de notre programme d'actions et de prévention des inondations, là aussi, nous vous proposons de réaliser des ouvrages de protection contre le risque inondation sur le Hameau du Carimaï. Il s'agit d'un terrain de 18 173 mètres carrés. Il a été classé en zone rouge « forts aléas ». Je pense ne rien trahir en disant que l'on accompagnait ce choix de l'État de le placer en zone rouge « forts aléas ». Il y a eu un « porter à connaissance » du Préfet le 23 février 2017. Avant toute opération de sécurisation des ouvrages de protection situés sur la Commune du Cannet et propriété de la Ville de Cannes confiés à l'Office public, il faut une mise à disposition par la Ville de Cannes à l'Agglomération du foncier ; l'Agglomération, après la démolition du Hameau, pourra engager, dans le cadre du PAPI de Cannes Lérins, un ou plusieurs bassins de rétention qui seront réalisés dans ce secteur à fort enjeu et très fort risque lié à la petite Frayère et à la Frayère.

En 2018, nous vous proposons ainsi de dédier 19 000 mètres carrés - les 1 800 mètres carrés de l'impasse Nouvelle et les 18 173 mètres carrés au Hameau du Carimaï - à la réalisation, par notre agglomération, d'ouvrages de protection contre le risque inondation. Vous voyez aussi notre approche volontariste. Une fois de plus, nous défendons les habitants et les contribuables, puisque nous nous battons parallèlement pour obtenir des crédits d'assurance et du fonds Barnier.

Sur cette délibération 23, il vous est proposé d'accepter la mise à disposition, à titre gratuit, de la Ville de Cannes de l'ensemble des biens et parcelles évoqués, d'accepter le transfert de l'indemnité de démolition des biens de l'assurance de l'OPH, comme pour l'impasse Nouvelle, vers l'Agglomération, d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens et immeubles au profit de la Communauté d'agglomération, de prendre acte de cette mise à disposition et de m'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tous les actes afférents.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24.- Economies d'échelle - Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes cadre entre la C.A.C.P.L. et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) relatif à la maîtrise d'œuvre, aux études et aux travaux réalisés en commun sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la C.A.C.P.L. et sur le réseau d'eau potable du SICASIL

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Au regard des besoins communs sur leurs réseaux respectifs d'eaux usées, pluviales et potable, l'Agglomération Cannes Lérins et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup ont souhaité, le 20 mars 2017, mutualiser leurs moyens pour les opérations de travaux.

Ainsi, concernant la maîtrise d'œuvre, les études et les travaux de réseaux, l'Agglomération et le SICASIL ont souhaité recourir aux groupements de commandes pour les marchés publics à procédure adaptée.

C'est cet avenant qu'il vous est demandé d'approuver.

Des questions ? Oppositions ? Abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci Alain, merci M. le Vice-président, merci à vous tous de votre présence. Je le répète à chaque fois, votre présence est indispensable techniquement pour qu'il y ait le quorum, mais indispensable aussi pour que la démocratie s'exprime. Vous êtes des élus impliqués, consciencieux et vigilants, c'est pour nous aussi une incitation à travailler le mieux possible.

Je vous souhaite un bon printemps. Je n'ai pas encore la date de la prochaine réunion, mais elle aura lieu fin juin, probablement soit le 22, soit le 29 juin.

Bon weekend à vous, merci.

La séance est levée à 10h50.